ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Natation

Question écrite n° 7797

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur la non-participation de la France, semble-t-il pour des raisons financieres, aux championnats d'Europe de natation. Il lui demande quelles mesures il envisage afin que la France puisse effectivement participer a de telles manifestations.

Texte de la réponse

Reponse. - La Federation francaise de natation definit son programme d'activites sportives en fonction de son budget et de la convention d'objectifs qu'elle passe avec le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports. La subvention prevue en 1988 dans ce cadre a du etre reduite en fin d'exercice en raison de l'insuffisance du rendement du loto sportif. Des lors, il etait de la responsabilite de la federation de modifier son programme pour l'adapter a ses ressources. Le choix de la federation a ete notamment de ne pas participer a la coupe d'Europe car cette competition venant en fin de saison, apres les jeux Olympiques, voyait sa signification sportive amoindrie. Pour 1989, le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports a choisi de gerer avec prudence le fonds national pour le developpement du sport de facon a annoncer aux federations sportives des subventions qu'elles seront assurees de percevoir compte tenu du rendement du loto sportif et leur permettre ainsi d'organiser leurs activites en toute connaissance de cause.

Données clés

Auteur : M. P•ricard Michel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7797
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 113